AIPR-C-INTERWEB

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur) et examen

Présentiel - Synchrone

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du Code du travail*).
Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.
L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la règlementation DT-DICT et le guide technique
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations règlementaires de l'AIPR
S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Public Visé

Toute personne amenée à intervenir dans la préparation de travaux à proximité de réseaux
Maîtres d'œuvre - Bureaux d'études - Conducteurs de travaux - Chefs de projets - Personnes chargées de la préparation ou de la conception des travaux

Pré Requis

Lire et comprendre le français
Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Acquérir ou actualiser ses connaissances relatives à la réglementation DT-DICT et au guide technique associé
Identifier les différents acteurs et leurs responsabilités
Se préparer à l'examen QCM permettant l'obtention de l'AIPR Concepteur
Appliquer les règles de prévention lors de la conception des travaux

Parcours pédagogique

- Contexte et objectifs de la formation
- Réglementation anti-endommagement
- Responsabilités du concepteur
- Identification des réseaux et des risques associés
- Procédure DT-DICT
- Conception et préparation des travaux
- Gestion et prévention des risques pendant les travaux
- Préparation à l'examen AIPR
- Évaluation finale

Méthodes pédagogiques

Approche pédagogique active alternant apports théoriques, échanges et mises en situation
Analyse de situations concrètes et lecture de plans de réseaux
Mise en situation de conception d'un chantier avec échanges et analyse collective
QCM d'entraînement
Mise à disposition d'un poste informatique individuel connecté à la plateforme officielle QCM du ministère de la transition écologique
Mémo
Attestation de compétences

Moyens pédagogiques

Qualification Intervenant·e·s

Formateur AIPR expérimenté intervenant pour un centre d'examen QCM-AIPR reconnu

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM de 40 questions - score minimal requis : 48 points sur 80
Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'état, et datant de moins de 5 ans

Modalités d'accessibilité handicap

Si vous êtes susceptible de rencontrer des difficultés dans le suivi de votre formation, nous nous engageons à étudier les adaptations possibles. Pour cela, notre Référent handicap, Alexandra BELLEAU, se tient à votre disposition : Alexandra Belleau - abelleau@mayday-formation.com - +33 (0)5 32 26 33 37

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 6 à 10 Personnes

Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique
Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr